

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 31 JANVIER 2008

1/ Projet de réhabilitation les Pouretelles - garantie d'emprunt OPAC / PLUS travaux

Une demande a été formulée par l'OPAC Haute-Savoie en date du 26 décembre 2007 tendant à obtenir la garantie, à hauteur de 100% de la Commune de Passy, pour un emprunt de 425 051 € à contracter par cet organisme, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation, pour la construction de 11 logements PLUS à Passy, les Pouretelles.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

2/ Projet de réhabilitation les Pouretelles - garantie d'emprunt OPAC / PLUS foncier

Une demande a été formulée par l'OPAC Haute-Savoie en date du 26 décembre 2007 tendant à obtenir la garantie, à hauteur de 100%, de la Commune de Passy, pour un emprunt de 19 185 € à contracter par cet organisme, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation, pour la construction de 11 logements PLUS à Passy, les Pouretelles.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et Consignations et l'emprunteur.

3/ Projet de réhabilitation les Pouretelles - garantie d'emprunt OPAC / PLAI travaux

Une demande a été formulée par l'OPAC Haute-Savoie en date du 26 novembre 2007 tendant à obtenir la garantie, à hauteur de 100%, de la Commune de Passy, pour un emprunt de 167 087 € à contracter par cet organisme, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation, pour la construction de 9 logements PLAI à Passy, les Pouretelles.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et Consignations et l'emprunteur.

4/ Projet de réhabilitation les Pouretelles - garantie d'emprunt OPAC / PLAI foncier

Une demande a été formulée par l'OPAC Haute-Savoie en date du 26 novembre 2007 tendant à obtenir la garantie, à hauteur de 100%, de la Commune de Passy, pour un emprunt de

17 427 € à contracter par cet organisme, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation, pour la construction de 9 logements PLAI à Passy, les Pouretelles.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et Consignations et l'emprunteur.

5/ Versement de subventions à titre d'acomptes sur les bilans « Contrat Enfance Jeunesse » : proposition d'un échéancier

Un Contrat Enfance Jeunesse a été conclu entre la CAF et la Commune de Passy pour 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2006 jusqu'au 31 décembre 2009.

Les activités prévues au titre du Contrat Enfance Jeunesse sont prises en charge par le FJEP de Passy. Ainsi, le FJEP est amené à engager des dépenses tout au long de l'année au titre de ces activités.

Le conseil municipal approuve l'échéancier forfaitaire de virement au FJEP, dans les conditions décrites ci-dessous :

Dates de Versements	Années	2008	2009
Au 15/01			25 000 €
Au 05/02		25 000 €	
Au 15/04		25 000 €	25 000 €
Au 15/10		25 000 €	25 000 €
<i>Sur présentation du Bilan annuel</i>		<i>Solde</i>	<i>Solde</i>

6/ Subventions aux associations locales 2008

Approbation des subventions attribuées aux associations locales 2008.

7/ Avenant n° 1 - marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de l'école de Passy chef-lieu

Le Cabinet DESVALLEES est titulaire du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de l'école de Passy chef-lieu.

Le conseil municipal approuve les dispositions de l'avenant n° 1 passé avec le Cabinet DESVALLEES fixant :

- le coût prévisionnel définitif des travaux à 3 738 193, 30 €H.T. au lieu de 2 300 000 €H.T.
- Le taux définitif de rémunération pour la mission de base du maître d'œuvre arrêté à 12,3 % au lieu de 13,2 %
- Le taux définitif de rémunération pour la mission d'OPC du maître d'œuvre arrêté à 1,5 % au lieu de 1,7 %

8/ SIVOM Pays du Mont-Blanc / modifications des statuts

Le conseil municipal approuve les nouveaux statuts du SIVOM Pays du Mont-Blanc avec l'ajout d'un article 13 « *les réalisations et les mises en œuvre inscrites dans les articles précédents se feront avec l'accord des conseils municipaux des communes réceptrices* », et accepte de lui déléguer lesdites compétences.

Questions diverses

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Pierre Dupraz concernant l'installation du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

COMMUNICATIONS

Décisions du Maire

98/07 Tarifs communaux 2008

Actualisation des tarifs de prestation suivants :

- 1 - Droits de places
- 2 - Locations
- 3 - Redevances - sport
- 4 - Redevances - cimetière
- 5 - Redevance - camping
- 6 - Pâturages
- 7 - Petite Enfance
- 8 - Photocopies et reproductions
- 9 - Fréquentation des études
- 10 - Borne « euros relais » situés sur l'air de services de Plaine-Joux

99/07 Marché complémentaire au marché d'impression des supports de correspondances et des éditions de la Mairie de Passy

La commune souhaite réaliser un document d'information communale sur les risques majeurs (DICRIM) dans le cadre du plan communal de sauvegarde, afin de le porter à la connaissance de ses habitants. Après négociation la proposition de l'imprimerie PLANCHER de Sallanches a été retenue pour exécuter les travaux d'impression du document d'information communale sur les risques majeurs pour un montant de 1 750,00 € H.T.

01/08 Maison de la musique / contrat de rémunération

Dans le cadre de la restructuration du FJEP actuel en vue de la création d'une maison de la musique, une consultation a été lancée auprès de bureaux d'études compétents. Le bureau EUROPROJECT a été retenu pour la conception d'un dossier correspondant à un niveau « Etude de faisabilité/esquisse ». Le forfait de rémunération est arrêté à 6 000 € HT (soit 7 176 € TTC).

02/08 Contrat de logement 2008 (A. RECH)

Attribution d'un logement communal chemin de l'Ecole à Passy.
Loyer mensuel : 335,46 €

03/08 Modification de la décision n° 98/07 - tarifs communaux 2008

Suite à une erreur matérielle, la décision apporte une modification à l'article 2 de la décision n° 98/07 du 20 décembre 2007 comme suit :
La présente décision prendra effet au 1^{er} janvier 2008, sauf pour le tarif de fréquentation des études qui prendra effet à la rentrée scolaire 2008/2009.

04/08 Contrat de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une voie de desserte du SDIS - travaux de VRD

Un appel public à la concurrence a été lancé dans le cadre d'une procédure adaptée. Dans le cadre de l'aménagement d'une voie de desserte du SDIS - travaux de VRD, il est fait appel à un maître d'œuvre. La SARL OPTIMA - chemin des Prés Catons - 74190 Passy a été retenue pour exécuter les missions suivantes : AVP, PRO, ACT, DET, AOR. La rémunération sera calculée sur la base d'un taux de 4,40% du montant prévisionnel des travaux de 210 000 € H.T.